



UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Service technique

Syndicat Intercommunal de gestion de l'Ardon
et de la moyenne Ailette

Travaux de restauration des berges et du lit de l'Ardon

Lutte contre la prolifération de la végétation aquatique envahissante

Compte-rendu de la réunion de chantier 04 Août 2016

Lieu :	Au pont de l'Ardon, rue des Sangsues, commune de Laon à 9h00
---------------	--

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise :
Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Ardon et de la Moyenne Ailette	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (mise à disposition du Syndicat)	Mascitti Nino S.A

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
SINET Claude	Président du syndicat			✓
LEBASTARD Jean-Luc	Vice-président du syndicat	✓		
LEBEL Béatrice				✓
FELZINGER Guillaume	Union des syndicats d'aménagement et de gestion	✓		
MASCITTI Dominique	Entreprise Mascitti			✓
MARQUEZ Manuel		✓		
LHOMME Jean-Marc	Membres du bureau du syndicat	✓		
LEMOINE Jean-Pierre		✓		
PIRE Philippe		✓		
DUFLOT Frédéric	Techniciens du syndicat			✓
PERDEREAU Pascal		✓		
TETU Christopher				✓
VAN TEMSCHE Jean	Propriétaires riverain	✓		
DUMAIRE Joël				✓
MENVIELLE Erwan	Agence de l'Eau Seine-Normande			✓

Les travaux de restauration des berges et du lit de l'Ardon ont été confiés, après appel d'offres, à l'entreprise Mascitti S.A, 6 rue des Bûcherons – (siège : Villers-Cotterêts - 02600)

SITUATION ACTUELLE :

Les travaux de diversification des écoulements (pose d'épis déflecteurs) de la rivière Ardon sont terminés. Des plantations complémentaires aux aménagements seront réalisées en période propice (octobre/novembre).



Etat initial de l'Ardon



L'Ardon au 04 août

DETAIL DES TRAVAUX :

Secteur Amont

- Seule la remise en état et l'ensemencement de la bande enherbée restaient à réaliser sur ce tronçon.
- Le maître d'œuvre et le représentant du propriétaire n'ont pas fait de remarque sur les travaux.
- Les atterrissements formés derrière les épis jouent un rôle important sur la diversification des écoulements, même en période de moyennes eaux.
- Les branches basses obstruant les écoulements ont également été taillées pour limiter la formation d'embâcles.



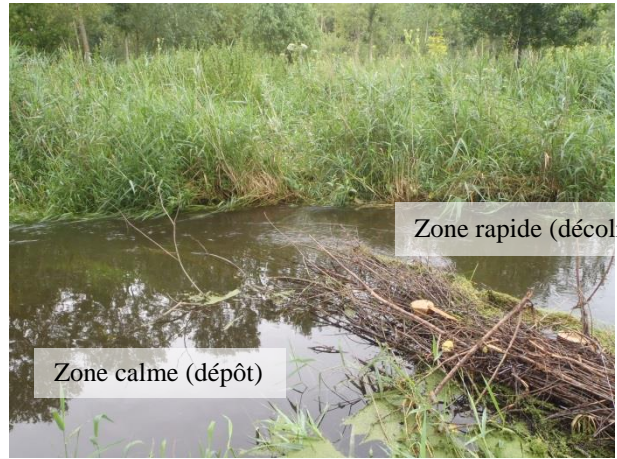
Branches basses taillées



Remise en état et ensemencement de la bande enherbée

Secteur Aval

- La pose des épis sur les deux berges est terminée.
- Les ouvriers ont bien respectés les consignes du maitre d'ouvrage et du maitre d'œuvre en diversifiant les écartements entre les épis. Ainsi, des alternances entre zones calmes et zones dynamiques sont visibles sur le terrain.
- La création d'un chenal central vif et sinueux a permis de décolmater le fond de l'Ardon et de faciliter le décrochement des herbiers de Callitriche.



Zone rapide (décolmatage)

Zone calme (dépôt)

Écoulements vifs et diversifiés

Remarques Secteur Aval

- Il n'a pas été fait de remarques complémentaires sur la pose, le tassement et l'aménagement des épis.
- Plusieurs recoupes de poteaux ont été oubliées par les ouvriers sur le site. Une vérification et une évacuation seront réalisées par le chef d'équipe avant de quitter le chantier.
- M.DUMAIRE félicite l'entreprise du travail réalisé et insiste sur la qualité de la remise en état du terrain notamment sur les secteurs très humides et peu portant.

REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Les plantations permettant d'apporter de l'ombre au cours d'eau seront réalisées en conditions favorables (octobre/novembre)
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de restauration du réseau hydrographique du Syndicat, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

M. Dominique MASCITTI – entreprise MASCITTI 06.12.43.28.43
M. Guillaume FELZINGER – Union des syndicats 03.23.20.36.74
Les techniciens du Syndicat de l'Ardon 06.82.13.55.14
..... 06.74.01.84.88

FINANCEMENTS :

La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier de :



LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

Il s'agissait de la dernière réunion de chantier. Les plantations seront contrôlées et vérifiées par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre lors de l'implantation.

Le service technique,